



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

## REMANIEMENT DU CADASTRE

---

# AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

---

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de TOLLEVAST sont informés que le remaniement du cadastre y sera entrepris à compter du 12 février 2025

Cette opération débutera tout d'abord par l'implantation au sol de repères en préalable à la réalisation de prises de vues aériennes . En cas de nécessité, les géomètres du Cadastre pénétreront dans les propriétés, comme la loi les y autorise, à l'exclusion bien entendu de l'intérieur des bâtiments .

Cette implantation constituant une servitude de droit public, les propriétaires et usagers sont priés de procéder à aucune dégradation .



  
Le Maire,